

POLITIQUE D'ANNULATION D'INSCRIPTION À UNE SÉANCE DE FORMATION OU REPORT DE SÉANCE

Formations en présentiel et à distance - IDS

L'IDS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la séance de formation si le minimum de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Dans cette éventualité, les participants seront avisés par courriel et les frais d'inscription leurs seront remboursés en totalité ou transférés à l'inscription d'une séance ultérieure.

Si la date d'une séance est modifiée par l'IDS et que le participant ne peut plus assister à la formation à cause du changement apporté par l'IDS, la totalité des frais lui sera remboursée, sans pénalité, ou transférée à l'inscription d'une séance ultérieure.

CONFIRMATION DE PRÉSENCE

Il est de la responsabilité du participant de confirmer sa participation en répondant aux courriels de l'IDS dans le délai prescrit par ceux-ci.

ANNULATION/REPORT QUATRE (4) JOURS ET PLUS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION

Toute demande d'annulation d'inscription ou demande de report de séance doit être signalée **par courriel au plus tard** quatre (4) jours avant le début de la formation pour être remboursé en totalité.

ANNULATION/REPORT DEUX (2) JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION

Si votre demande d'annulation d'inscription ou demande de report de séance **par courriel** se fait **deux (2) jours** avant le début de la formation, 20 % du coût de formation vous sera facturé.

ANNULATION LE JOUR MÊME DE LA SÉANCE DE FORMATION PLANIFIÉE

Si le participant annule le jour de la séance ou ne se présente pas à sa séance de formation, 50% du coût de la formation vous sera facturé.

Veillez noter qu'en cas de raison majeure, une analyse de votre dossier sera effectuée par notre équipe administrative.

À l'inscription de votre séance, vous acceptez les conditions de report et d'annulation.

** Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*